

NOTE DE SERVICE

N° 04-021-V37 du 24 février 2004

NOR : BUD R 04 00021 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS EXTERNE D'AGENT DE RECOUVREMENT
DU TRÉSOR PUBLIC DE 2004

ANALYSE

Date d'application : 24/02/2004

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC ; CONCOURS ; PRÉPARATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 02-119-V37 du 25 novembre 2002

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

*2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D
Ecole Nationale du Trésor public*

SOMMAIRE

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AUX CONCOURS A TITRE EXTERNE	3
2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES.....	3
3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION	3
4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....	3

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves des concours externes d'agent de recouvrement du Trésor public.....	4
ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves des concours externes d'agent de recouvrement du Trésor public.	5
ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription	8
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription	9

Des concours pour l'emploi d'agent de recouvrement du Trésor public à titre externe seront organisés par la Direction Générale en 2004.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre externe aux épreuves de ces concours, l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (I.G.P.D.E) du Ministère organise un enseignement par correspondance.

Cet enseignement débutera au mois d'avril 2004 pour la préparation aux concours externes. Il fait l'objet de la présente note de service.

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AUX CONCOURS A TITRE EXTERNE

Cette préparation est ouverte aux agents des services déconcentrés du Trésor public qui réunissent les conditions de participation aux concours fixées par le statut particulier des agents de recouvrement du Trésor (cf. décret n° 68-464 du 22 mai 1968 publié au journal officiel du 28 mai 1968).

Ainsi, les concours 2004 à titre externe sont ouverts aux candidats titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré (B.E.P.C) ou d'un diplôme équivalent, âgés de moins de 46 ans au 1er janvier 2004 (sous réserve des dérogations légales aux conditions d'âge visées dans l'instruction précitée).

2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES

La nature et le programme des épreuves des concours externes d'agent de recouvrement fixés par un arrêté du 11 décembre 1997 (J.O. du 28 décembre 1997) sont précisés en annexes n°1 et 2.

3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

Un CD-Rom est mis à la disposition des candidats. Il comprend cinq fichiers, chaque fichier reprend l'ensemble des textes des fascicules diffusés en 2003, à charge pour le candidat d'imprimer les éléments du fascicule (sous forme Word) qui l'intéressent. Les sujets des devoirs sont proposés en autocorrectif, puisque leurs corrigés se trouvent sur le CD-Rom.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les candidats qui désirent s'inscrire à cet enseignement sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 3.

Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 19 mars 2004 au plus tard*, une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 4 et l'adresser, par la voie hiérarchique, à l'I.G.P.D.E du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "préparations ministérielles", 20 allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex.

Pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription par cet Institut, il est demandé aux Trésoreries Générales d'adresser les bulletins *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite d'inscription susvisée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA DIRECTRICE ADJOINTE

NATHALIE MORIN

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves des concours externes d'agent de recouvrement du Trésor public.

I - Épreuve écrite d'admissibilité

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances de base dans les domaines suivants : orthographe, culture générale, mathématiques et logique (durée : 1 heure 30 ; coefficient : 4)

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu à cette épreuve d'admissibilité un total de points fixé par le jury.

II - Épreuves écrites d'admission

Épreuve n° 1 :

Résumé en 200 à 250 mots d'un texte à caractère général de l'ordre de 900 à 1 000 mots.
(durée : 2 heures ; coefficient : 3).

Épreuve n° 2 :

A partir d'un texte, réponses à des questions de vocabulaire et/ou de grammaire et de compréhension suivies d'une rédaction portant sur un thème en rapport avec le texte précité.
(durée : 1 heure 30 ; coefficient : 3).

Épreuve n° 3 :

Résolution d'un ou plusieurs exercices ou problèmes de mathématiques et, à partir d'éléments donnés, confection d'un tableau, suivi de questions (avec calculatrice).
(durée : 2 heures ; coefficient : 6).

* * *

Pour l'épreuve d'admissibilité, les réponses sont notées comme suit :

- 1 point pour chaque réponse exacte ;
- 0 point pour toute réponse erronée.

Le total des points obtenus par chaque candidat est converti en une note comprise entre 0 et 20. A cette note est appliqué le coefficient de l'épreuve. Le nombre de points ainsi déterminé est ajouté au total des points réunis par les candidats aux épreuves d'admission, après application des coefficients.

Les épreuves écrites d'admission sont notées de 0 à 20.

Sont éliminés de plein droit les candidats qui :

- à l'épreuve d'admissibilité auront fourni moins de 30 pour 100 de réponses exactes à l'un des questionnaires.

- aux épreuves d'admission auront obtenu une note inférieure à 5 sur 20.

ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves des concours externes d'agent de recouvrement du Trésor public.

I. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Pour cette épreuve, le programme d'orthographe, de culture générale et de mathématiques porte sur les matières enseignées dans les classes de premier cycle de l'enseignement secondaire.

II. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION N° 3 - MATHÉMATIQUES -

Travaux numériques ; fonctions et géométrie ; statistiques, gestion et exploitation de données.

1. Travaux numériques

Calcul littéral

◆ *Calcul numérique :*

Opérations sur les nombres entiers et décimaux : addition, soustraction, multiplication, division, comparaison, réduction.

Opérations sur les nombres relatifs en écriture décimale ou fractionnaire : addition, soustraction, multiplication, division ; simplification et réduction de fractions ; comparaisons ; inégalités, valeur absolue.

Opérations sur les puissances entières d'exposant positif ou négatif.

◆ *Égalités usuelles : $(a+b)^2$; $(a-b)^2$; $(a+b)(a-b)$. Développement des produits issus de ces égalités ; réduction, factorisation.*

Calcul sur les radicaux

Opérations sur les racines carrées : puissance d'ordre 2 ou 4 d'un radical ; produit de deux radicaux ; quotient de deux radicaux ; addition et soustraction de radicaux.

ANNEXE N° 2 (suite)

Équations et inéquations ; systèmes d'équations et d'inéquations

◆ *Equations et inéquations à une ou deux inconnues :*

Mise en équation d'un problème ou d'une situation tirée de la vie courante.

Résolution algébrique d'équations à une ou deux inconnues. Développement, réduction, factorisation.

Résolution graphique et représentation graphique des solutions d'une équation.

Inéquations simples et simultanées.

Résolution et représentation graphique des solutions d'inéquations.

◆ *Systèmes d'équations et d'inéquations à une, deux ou trois inconnues :*

Mise en équation ou inéquation de problèmes ou de situations tirées de la vie courante.

Application de la proportionnalité.

Résolution des systèmes d'équations et d'inéquations : méthodes de substitution, de comparaison, d'addition.

Proportionnalités

Rapports et proportions. Partages égaux, proportionnels, inégaux. Règle de trois.

Application et calcul d'un pourcentage, mesure d'une évolution, calcul d'un taux de croissance, calcul d'un prix réduit.

Mise en œuvre de la proportionnalité sur des grandeurs : prix, échelles, vitesse, distance, durée, volumes, poids, densité, longueurs, surfaces; études de situations tirées de la vie courante.

Mesures des valeurs monétaires : opérations en Francs et en devises étrangères. Conversion.

Prix : prix d'achat, prix de vente, prix de revient, réduction, bénéfice et perte.

Calcul d'intérêt simple. Notions d'escompte, d'actions, d'obligations, de rentes.

2. Fonctions et éléments de géométrie

◆ *Études des fonctions linéaires et fonctions affines :*

Équation d'une droite sous la forme $y=mx$; $y=mx + p$; $x=p$;

Détermination algébrique d'une application affine à partir de deux nombres ou à partir du taux d'accroissement. Proportionnalité des accroissements.

Détermination graphique d'une application affine.

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

◆ *Éléments de géométrie :*

Dans un repère orthonormal : repérage d'un point sur un axe, calcul des coordonnées d'un ou de plusieurs points, calcul des coordonnées de vecteurs.

Analyse vectorielle : propriétés ; translation de vecteurs ; somme de vecteurs, égalité de vecteurs. Construction d'axes et de figures issus de la somme de vecteurs : symétrie orthogonale, symétrie centrale, quadrilatères.

Distance de deux points en repère orthonormal.

Équation d'une droite définie par deux points ; coefficient directeur, droites parallèles, droites perpendiculaires.

Représentation graphique d'une ou plusieurs droites de type $y = ax+b$.

3. Statistiques - gestion et exploitation de données chiffrées

- ◆ *Exploitation de données statistiques : calcul de fréquences, moyennes, moyennes pondérées, médiane, évolutions exprimées en pourcentage, indices.*
- ◆ *Description et traduction des résultats sous forme de tableau.*
- ◆ *Analyse et commentaire des résultats.*

ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

DOSSIER D'INSCRIPTION

PREPARATION AUX CONCOURS EXTERNES D'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRESOR PUBLIC - Session 2004 -

Pour vous inscrire à la préparation aux concours externes d'agent de recouvrement du Trésor public, vous devez :

- ♦ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso).
- ♦ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

5 euros

Il vous est précisé que l'I.G.P.D.E ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation.

L'IGPDE vous informe que, dans un souci d'équité entre tous les agents s'inscrivant à une même préparation, il a été convenu qu'une participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation sera désormais demandée à l'ensemble des candidats, quel que soit le site où ils exercent leurs fonctions.

Les agents conservent cependant la possibilité de recevoir leur CD-Rom soit à leur adresse administrative soit à leur domicile, le montant forfaitaire restant le même.

Nul ne peut être inscrit à plus de trois préparations organisées par l'IGPDE pendant la même année civile.

- ♦ adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **19 mars 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations Ministérielles -
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES Cedex

ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

PRÉPARATION AUX CONCOURS EXTERNES
D'AGENT RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC
- Session 2004-

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine

Grade et échelon actuels

Titulaire¹ Stagiaire Contractuel Autre

Administration centrale Services rattachés

Services déconcentrés Autres

Catégorie A B C D Autre

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc.)

Télédoc

Code postal Commune

Téléphone² Poste

Mél. :

Adresse personnelle :

Code postal Commune

Téléphone

L'IGPDE vous informe que, dans un souci d'équité entre tous les agents s'inscrivant à une même préparation, il a été convenu qu'une participation aux frais forfaitaire d'organisation de la préparation sera désormais demandée à l'ensemble des candidats, quel que soit le site où ils exercent leur fonction. Les agents conservent cependant la possibilité de recevoir leur CD-Rom soit à leur adresse administrative soit à leur domicile, le montant forfaitaire restant le même.

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 4 (suite et fin)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ : personnelle administrative

Ma participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules s'élève à 5 euros (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**) :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'Administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'Administration :

.....

.....

.....

Durée des services militaires : du au

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRÉCISER : (nombre d'enfants ou de personnes handicapées à charge, veuve, divorcée, etc.) :

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **19 mars 2004** et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements précisés sur cette fiche.

A le

(signature)

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...).

A le

(cachet et signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public de 2004.

A le

(signature)

¹ *Cocher la case correspondante*

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

ISSN : 0984 9114